



INFORMATIONS - TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNÉE 2019-2020

Cauville-Sur-Mer / Epouville / Fontaine-La-Mallet / Fontenay / Gainneville / Manéglise /
Mannevillette / Montivilliers / Notre-Dame-Du-Bec / Octeville-Sur-Mer / Rogerville /
Rolleville / Saint-Martin-Du-Manoir

Les inscriptions sont ouvertes à compter du mardi 4 juin 2019.

L'inscription est obligatoire.

Tous les élèves transportés sur les circuits scolaires organisés par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole doivent impérativement faire la démarche d'inscription.

1. Conditions d'accès

Seuls les élèves répondant aux critères ci-dessous cités peuvent bénéficier du transport scolaire, à raison d'un aller le matin puis d'un retour, à des horaires spécifiques pour chacune des dessertes mises en place :

- scolarisation dans un établissement d'enseignement public ou privé (sous contrat) dispensant un enseignement de premier ou de second degré.

Ne sont pas concernés les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs qui relèvent de l'enseignement supérieur, sauf par dérogation.

- domiciliation dans une commune située à une distance supérieure à 3 kilomètres de l'établissement scolaire, et ci-dessus citée.

2. Inscription aux transports scolaires

Les demandes d'inscription s'effectuent en ligne sur le site sécurisé de démarches et paiements hariane.fr.

S'il s'agit d'une première inscription, il convient de commencer par créer son compte hariane.

Une fois connecté sur l'espace personnel, le service d'inscription / réinscription est accessible depuis l'onglet de sa commune de résidence. Il suffit par la suite de se laisser guider par Hariane.

Au cours de cette procédure, il vous est demandé de joindre directement en ligne la photo d'identité numérisée de l'élève, nécessaire pour finaliser votre demande.

La photo d'identité scannée devra répondre aux critères suivants : format portrait 30x40 mm, sans agrandissement, récente et nette.

Toute photo d'identité non conforme sera refusée, retardant ainsi la délivrance de la carte personnelle aux Transports Scolaires.

En dernière action, il convient de régler en ligne, par carte bancaire, la participation demandée aux familles, soit la somme de 45€ pour l'année scolaire 2019-2020.

3. Obtention de la carte de transport personnelle

Toute inscription finalisée sur hariane.fr fait l'objet d'une transmission au service Mobilité / Transports Scolaires de la communauté urbaine, qui se charge d'éditer le titre de transport individuel de l'élève, et l'adresser directement à son domicile, à la fin du mois d'Août.

La présentation de cette carte est obligatoire pour pouvoir voyager dans les transports scolaires de la communauté urbaine.

NB : Pour les élèves qui ont également besoin de se déplacer sur le réseau de transports en commun urbain LIA, il leur est proposé une gamme de tarifs appropriée selon les besoins de déplacements.

4. Les dérogations

Toute demande de dérogation pour pouvoir bénéficier des transports scolaires de la communauté urbaine devra faire l'objet d'un courrier adressé au service Mobilité / Transports Scolaires.

Les demandes sont étudiées durant l'été. Elles sont accordées à condition qu'il reste des places disponibles dans les véhicules.

En cas d'avis favorable, le service Mobilité / Transports Scolaires vous adresse un dossier papier, sur lequel il conviendra de :

- compléter les cadres I, II, III, IV (se reporter aux noms des points d'arrêts figurant en annexe) ;
- s'acquitter de la participation aux frais de transports (suivant cadre V), par chèque libellé à l'ordre de la Régie des Transports ;
- Coller obligatoirement une photo d'identité récente de l'élève, non scannée, dans le cadre réservé à cet effet ;
- Signer obligatoirement la demande d'inscription ;
- Prendre connaissance du règlement des transports scolaires transmis dans le dossier ;
- Signer le présent règlement, par le représentant légal ainsi que l'élève

Aucune carte de transport scolaire ne sera délivrée sans ces 2 signatures.

L'ensemble de ces documents et le règlement par chèque sont à transmettre à l'adresse ci-dessous indiquée.

La carte de transport sera adressée directement au domicile de l'élève ou de l'étudiant.

5. Consignes à respecter

L'élève s'engage à respecter les consignes définies dans le règlement des transports scolaires, notamment l'obligation du port de la ceinture.

Tout manquement aux règles entraînera un avertissement par courrier adressé au responsable légal, et en cas de récidive, une exclusion pouvant aller jusqu'à 3 jours.

L'usage de la carte de transport par une autre personne, considéré comme frauduleux, engage la responsabilité de son titulaire et entraîne immédiatement la confiscation de la carte, voire d'autres dispositions (cf règlement des transports scolaires).

Afin de responsabiliser l'élève sur le soin apporté à sa carte de transport, tout renouvellement de carte sera facturé au tarif forfaitaire délibéré de 5€ en cas de perte, de vol ou de détérioration.

6. Détail des points d'arrêt

Les élèves habitant les communes suivantes peuvent se déplacer sur les circuits de transports scolaires, sous réserve de répondre aux critères.

Pour connaître le point d'arrêt de montée qui vous concerne, il convient de se reporter aux listes ci-dessous, exposées suivant l'établissement scolaire :

Collège Pablo Picasso (Harfleur)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRET
GAINNEVILLE	Gainneville Mairie 19 mars 1962 Les Jonquilles (en direction de Bolbec) Les Jonquilles (en direction du Havre) La Queue du Gril (en direction de Bolbec) La Queue du Gril (en direction du Havre) L'Horloge ((en direction du Havre) La Sente (en direction de Bolbec) La Sente (en direction du Havre) Les Clos Molinons (en direction de Bolbec) Les Clos Molinons (en direction du Havre) Pont (gare de Saint Laurent de Brévedent – Gainneville) Les Barricades Route du Château
ROGERVILLE	Maison St Joseph Père Arson Claude Monet Ermitage Ferme Pimont Nid de Corneilles

Collège Belle-Etoile (Montivilliers)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRET
CAUVILLE SUR MER	Place de Lassus Buglise Carreau du Moulin
FONTAINE-LA-MALLET	Emfrayette
FONTENAY	Champs du Tô't Plaine du Tô't Château du Tô't Petitonville Nerval La Renardière
MANNEVILLETTE	Le Clos Perrine Le Merisier
MONTIVILLIERS	Réauté
OCTEVILLE-SUR-MER	Les 15 chênes Patrouille de France (rive Est - en direction de Cauville sur mer) Patrouille de France (rive Ouest - en direction du Havre) Gymnase Le Croquet André Lebas Les Courtils Le Fond des Vallées La Brière (rive Est - en direction de Cauville sur mer) La Brière (rive Ouest - en direction du Havre) Fannonel (rive Ouest - en direction du Havre) Café Blanc (rive Est - en direction de Cauville sur mer) Café Blanc (rive ouest - en direction du Havre) St Supplix St Barthélémy

Collège Georges Brassens (Epouville)

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRET
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus Buglise Rimbertot Marfauville Carreau du Moulin
EPOUVILLE	Pommiers L'Ormerie Saint Hubert Epouville Centre Mairie Les Marronniers Calmesnil Roger Cuvelier
MANEGLISE	Place de la Mairie Les Hellandes Sénécal Les Hauts de Vallon
MANNEVILLETTE	Le Merisier Le Clos Perrine Epine Brière
MONTIVILLIERS	Beauvallon Valadry Bois Champion Champ de Foire La Payennière
NOTRE-DAME-DU-BEC	Mairie - Ecole Le Bec Moulin du Vey
ROLLEVILLE	Abbé Maze Bosquet Mairie
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent Les Barricades Enitot J. Paillette Les Hauts L'Ormelle Cité Pelletier

**Lycée Jean Prévost
Collège Sainte Croix
Collège Raymond Queneau
(Montivilliers)**

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRET
CAUVILLE SUR MER	Place de Lassus Rimbertot Marfauville Buglise Carreau du Moulin
EPOUVILLE	L'Ormerie Saint Hubert Roger Cuvelier Calmesnil Mairie Epouville Centre Pommiers Les Marronniers
FONTAINE-LA-MALLET	Fèvretot Place Saint Valéry Fréville Mairie Monument Astonia Emfrayette La Coupelière
FONTENAY	Plaine du Tô't Champs du Tô't Château du Tô't Petitonville Nerval La Renardière
GAINNEVILLE	Gainneville Mairie 19 Mars 1962 L'Horloge (en direction du Havre) La Queue du Gril (en direction de Bolbec) La Queue du Gril (en direction du Havre) La Sente (en direction de Bolbec) La Sente (en direction du Havre) Les Jonquilles (en direction de Bolbec) Les Jonquilles (en direction du Havre) Pont (gare de Saint Laurent de Brévedent – Gainneville) Cité Pelletier Les Barricades Route du Château
MANEGLISE	Place de la Mairie Sénécal Les Hauts de Vallon Les Hellandes
MANNEVILLETTE	Le Clos Perrine Les Merisiers Epine Brière
MONTIVILLIERS	Réauté Valadry La Payennière Mesnil Beauvallon Bois Champion

NOTRE DAME DU BEC	Le Bec Moulin du Vey Mairie - Ecole
OCTEVILLE-SUR-MER	Les 15 chênes Patrouille de France (rive Ouest -en direction du Havre) Patrouille de France (rive Est - en direction de Cauville sur Mer) Gymnase Le Croquet André Lebas Fond des Vallées Les Courtils La Brière (rive Ouest - en direction du Havre) La Brière (rive Est - en direction de Cauville sur Mer) Café Blanc (rive Ouest - en direction du Havre) Café Blanc (rive Est - en direction de Cauville sur Mer) Fannonel (en direction du Havre) St Supplix St Barthélémy
ROGERVILLE	Claude Monet Nid de Corneilles Père Arson Ermitage Maison St Joseph
ROLLEVILLE	Abbé Maze Bosquet Mairie
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent J. Paillette Enitot Les Hauts L'Ormelle

Etablissements Havrais

COMMUNES DE DOMICILE	POINTS D'ARRET
CAUVILLE-SUR-MER	Place de Lassus
EPOUVILLE	Epouville Centre l'Ormerie Les Marronniers Roger Cuvelier
FONTAINE-LA-MALLET	Emfrayette La Coupelière Place St Valéry
FONTENAY	Champs du Tôt Plaine du Tôt Château du Tôt Petitonville La Renardière
GAINNEVILLE	La Queue du Gril (rive nord – en direction du Havre) L'Horloge (rive nord – en direction du Havre) Mairie Les Jonquilles (rive nord – en direction du Havre) La Sente (rive nord – en direction du Havre)
MANEGLISE	Place de la Mairie Les Hellandes

MANNEVILLETTE	Le Clos Perrine Le Merisier
MONTIVILLIERS	Beauvallon Chef de Caux Président Wilson Champ de Foire (rue Victor Hugo) Champ de Foire (avenue de Nordhon) Bréquigny St Exupéry Belle-Etoile Claude Debussy Valadry Bois Champion La Payennière
NOTRE-DAME-DU-BEC	Moulin du Vey Le Bec
OCTEVILLE-SUR-MER	Café Blanc (sur la RD 940, rive Ouest, en direction du Havre) Fannonel (rive Ouest, en direction du Havre) Brière (rive Ouest, en direction du Havre) Gymnase Le Croquet Patrouille de France (rive Ouest, en direction du Havre) Patrouille de France (rive Est, en direction de Cauville sur Mer)
ROGERVILLE	Claude Monet Nid de Corneille Ermitage Maison St Joseph Père Arson
ROLLEVILLE	Mairie
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	Saint Laurent Les Barricades J. Paillette Les Hauts L'Ormelle

Renseignements et correspondance :

LE HAVRE SEINE METROPOLE
Service Mobilité / Transports scolaires
19 rue Georges Braque – CS70854 – 76085 LE HAVRE Cedex
Tél : 02.35.22.24.79
Courriel : transportscolaires@lehavremetro.fr